

Bilan national de l'évolution de l'aire de présence détectée du lynx en 2017

A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

L'évaluation de l'état de la population de Lynx boréal (*Lynx lynx*) est réalisée au travers du suivi de son aire de distribution régulière. Ce bilan repose sur l'analyse des données collectées par le réseau au cours de la période du 01/04/2014 au 31/03/2017. Au total, 1 084 indices ont été retenus pendant ces deux biennales chevauchantes, selon la méthode de suivi actuellement en vigueur (voir Bulletin du réseau Lynx N°18, p.22-23).

L'aire de répartition du lynx consolidée dans le nord Jurassien mais toujours fragile dans les Vosges et les Alpes

La superficie de présence régulière du Lynx à l'échelle nationale est en augmentation, elle totalise 8 700 km² contre 7 600 km² au précédent bilan. La détection documentée est donc proche de celle de 2011, qui représentait 8 600 km². Il s'agit de la superficie maximale enregistrée depuis le début du suivi de l'espèce en France initié en 1982.

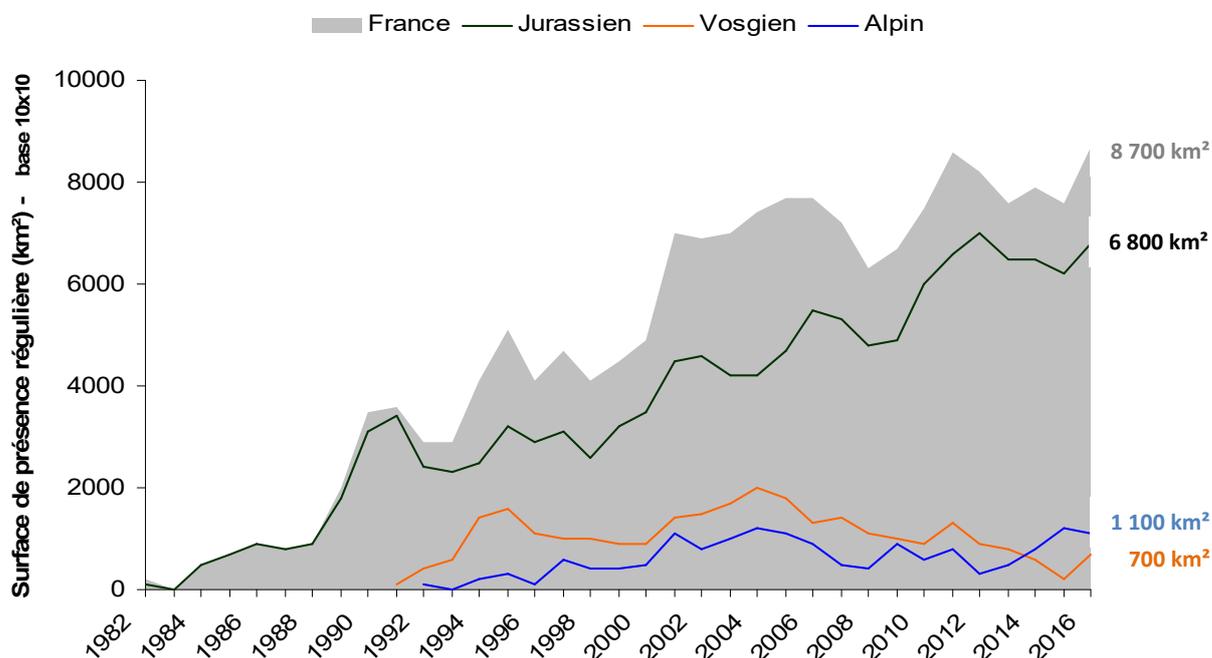


Figure 1 : Evolution des superficies (km²) de présence régulière du Lynx dans les différents massifs français de présence de l'espèce.

Près de 80 % de l'étendue de cette présence régulière concerne le massif du Jura, la tendance nationale est par conséquent fortement liée à l'évolution de la présence du félin dans ce massif. Elle est en augmentation pour cet exercice 2017, passant de 6 200 km en 2016 à 6 800 km² pour cette seule région naturelle. Au sein de cette population jurassienne, il semble que l'aire de présence régulière se consolide en particulier en Franche-Comté dans le département du Doubs, où plusieurs mailles auparavant classées en présence occasionnelle sont désormais classées en présence régulière, à la fois au cœur et en marge de l'aire.

En revanche, l'aire de présence irrégulière du lynx semble diminuer sur le massif jurassien. Ces tendances restent toutefois à confirmer dans les prochaines années.

La forte augmentation de la pression d'observation liée au développement du piégeage photographique, mis en œuvre par certains correspondants et déployé dans le cadre de suivis intensifs, a pu contribuer à l'amélioration de la détection et du suivi de l'espèce.

L'aire de présence régulière du félin dans le massif des Vosges (hors Jura alsacien) a augmenté par rapport au bilan précédent (500 km² contre 100 km²). Malgré tout, le noyau vosgien reste fragile, l'aire de présence de l'espèce ayant jusqu'à présent chuté régulièrement depuis 2005 (1 800 km² en 2005).

Le Jura alsacien, situé sur le département du Haut-Rhin et en connexion avec le massif du Jura, connaît quant à lui une progression de la présence régulière de l'espèce, témoignant de l'extension vers le nord de la population jurassienne.

Dans le massif des Alpes, la présence régulière de l'espèce est plutôt stable avec 1 100 km² occupés contre 1 200 km² à l'issue de la dernière évaluation. On constate la présence de quelques mailles supplémentaires de présence irrégulière dans le nord du massif, pour l'heure sans confirmation de récurrence. Si la tendance générale évolue peu sur l'arc alpin, on note une augmentation du nombre de sites suivis à l'aide de la technique du piégeage photographique, sur les Alpes du nord en particulier (Chablais, Chartreuse, Gros Foug-Clergeon, Vuache).

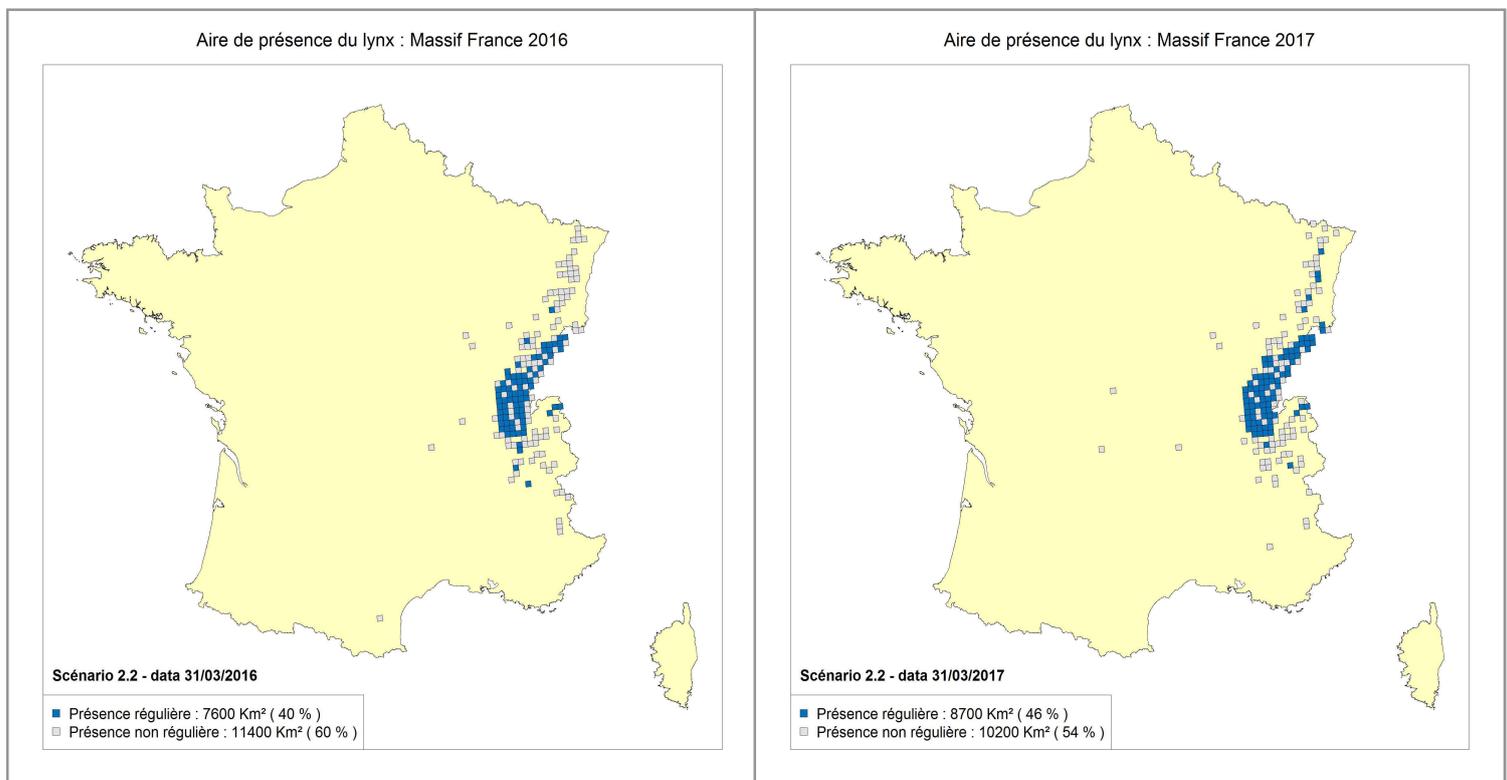


Figure 2 : Distribution du Lynx en France en 2016 et 2017, représentée selon des mailles élémentaires de 10x10 km (grille standardisée de 100 km² de l'Agence Européenne de l'Environnement).

Quelques cas de détections sporadiques hors secteur de présence continue ... sous réserve de confirmation

En dehors de ces massifs historiques, quelques mailles en présence irrégulière apparaissent. Elles pourraient identifier de possibles présences temporaires dans le Massif Central ou dans les Alpes du Sud. Cependant, ces informations reposent le plus souvent sur des observations qui peuvent se révéler être des « faux positifs » (c'est-à-dire un indice de présence retenu par défaut en raison de l'absence d'élément discriminant). Si ces détections occasionnelles peuvent servir de sentinelles, la détection récurrente d'indices probants tels qu'une photographie ou une trace confirmée reste requise pour statuer sur une présence avérée de l'espèce.

Un suivi patrimonial permanent assuré par le Réseau, consolidé par les techniques de reconnaissance individuelle

En conclusion, bien que la situation de l'espèce semble se maintenir à l'échelon national, il est primordial de poursuivre ce suivi notamment sur les territoires comportant de très faibles effectifs de lynx et malgré les difficultés de détection rencontrées, comme dans le massif des Vosges.

La photo identification individuelle permet à une échelle locale d'améliorer de façon notable la connaissance de l'utilisation du territoire par le lynx et constitue un outil réactif et motivant pour les correspondants locaux du réseau. Avec ses collègues suisses, l'équipe animatrice a bien identifiée cette approche complémentaire pour le suivi du lynx, nous ne pouvons qu'encourager son développement sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce.

Le réseau doit par ailleurs s'attacher à vérifier d'éventuels témoignages en dehors de l'aire de présence régulière, par un renforcement du suivi et notamment par la pose de pièges photographiques.